



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 décembre 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission des stupéfiants

#### Cinquante-septième session

Vienne, 13-21 mars 2014

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Application de la Déclaration politique

#### et du Plan d'action sur la coopération internationale

en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre

le problème mondial de la drogue: suivi de l'examen de haut niveau

réalisé par la Commission des stupéfiants, dans la perspective de

la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 2016

### **Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

#### Note du Secrétariat

## I. Introduction

1. La présente note a été établie conformément à la résolution 51/14 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida". Dans cette résolution, la Commission a demandé aux États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de collaborer pour améliorer la coordination et l'harmonisation des mesures visant à faire face au VIH/sida en vue d'avancer vers l'objectif d'un accès universel des usagers de drogues à des services globaux de prévention, de soins, de traitement et de soutien; a prié le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de porter à la connaissance des États Membres les décisions pertinentes du Conseil de coordination du Programme à ses sessions se tenant au premier semestre de chaque année, à partir de sa cinquante-deuxième session; et a

---

\* E/CN.7/2014/1.



prié l'ONUSIDA de transmettre chaque année ses résolutions pertinentes au Président du Conseil de coordination du Programme.

## **II. Promotion de la diffusion des décisions et des résolutions entre les États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

2. Les résolutions pertinentes de la Commission ont été transmises au Président du Conseil de coordination du Programme le 5 juin 2013. L'attention a été appelée en particulier sur la résolution 56/6, intitulée "Accroître les efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida parmi les usagers de drogues, en particulier l'objectif consistant à réduire de 50 %, d'ici à 2015, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables", et la résolution 56/12, intitulée "Préparatifs de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue".

3. Le Conseil de coordination du Programme, à sa trente et unième réunion, tenue à Genève du 11 au 13 décembre 2012 et à sa trente-deuxième réunion, tenue à Genève du 25 au 27 juin 2013, a rappelé que l'action d'ONUSIDA sous tous ses aspects était orientée par les principes directeurs suivants: être conforme aux priorités nationales des parties prenantes; être fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus à risque d'infection par le VIH; être fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes; être fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques; être l'instigatrice de ripostes globales au sida intégrant la prévention, le traitement, les soins et le soutien; et être fondée sur le principe de la non-discrimination.

4. À sa trente et unième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné et formulé des décisions, recommandations et conclusions concernant notamment les aspects sexospécifiques des ripostes au sida<sup>1</sup>. Il a pris note du rapport de l'examen à mi-parcours de l'Agenda de l'ONUSIDA pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du VIH. Il a demandé à l'ONUSIDA, en collaboration avec les gouvernements et les partenaires concernés, d'intensifier le soutien coordonné aux pays pour qu'ils évaluent leur riposte au VIH d'un point de vue sexospécifique, l'objectif étant de contribuer à la planification, à l'estimation des coûts, à l'établissement des budgets et à la mise en œuvre d'une riposte au VIH capable de transformer les relations entre les sexes, en vue de la pleine application de l'Agenda de l'ONUSIDA en faveur des femmes et des filles.

---

<sup>1</sup> Les décisions, recommandations et conclusions formulées par le Conseil à sa trente et unième réunion peuvent être consultées à l'adresse suivante:  
<http://www.unaids.org/fr/aboutunaids/unaidsprogrammecoordinatingboard/pcbmeetingarchive/name,71107,fr.asp>.

5. Le Conseil a aussi demandé au secrétariat et aux organismes coparrainants de l'ONUSIDA de mettre en œuvre les recommandations de l'examen à mi-parcours et de veiller à ce que les résultats soient communiqués par l'intermédiaire du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités. Il a aussi instamment prié l'ONUSIDA, en collaboration avec les gouvernements et partenaires, d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données, notamment de données ventilées par sexe et par âge.

6. Le Conseil a aussi demandé à l'ONUSIDA et aux États Membres d'aider les pays à assurer un financement pérenne pour soutenir les femmes, les filles et l'égalité des sexes dans le contexte du VIH, ainsi qu'un financement pour les femmes des populations clefs et d'autres partenaires de la société civile œuvrant en faveur de ripostes au VIH capables de transformer les relations entre les sexes, à partir de diverses sources. Par ailleurs, il a demandé à l'ONUSIDA, aux États Membres et à la société civile de promouvoir et de favoriser la création de liens plus étroits entre la lutte contre le VIH, l'égalité des sexes, la santé sexuelle et reproductive et les droits liés à la reproduction, dans le cadre des priorités mondiales de développement après 2015, en collaboration avec les gouvernements et, notamment, les femmes des populations clefs et d'autres parties prenantes concernées, afin d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé et de veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, dans toute leur diversité.

7. Toujours à sa trente et unième réunion, le Conseil de coordination du Programme a examiné et formulé des décisions, recommandations et conclusions concernant l'investissement stratégique. Il a appelé la famille de l'ONUSIDA – secrétariat et organismes coparrainants – à collaborer entre eux et avec leurs partenaires pour aider les pays à suivre une logique d'investissement dans les processus de planification contrôlés et pilotés au niveau national et la mise en œuvre des programmes afin d'améliorer l'attribution des ressources et de renforcer l'impact et l'efficacité des ripostes nationales au VIH. Pour ce qui est de la participation d'organisations non gouvernementales et de la société civile au Conseil de coordination du Programme, ce dernier a prié le secrétariat et les organismes coparrainants de l'ONUSIDA de renforcer leur collaboration avec la délégation des ONG aux niveaux national, régional et au niveau du siège, de continuer à appuyer la délégation des ONG de la manière la plus efficace possible, et de promouvoir, en collaboration avec les États Membres, la participation de la société civile au programme de développement pour l'après-2015.

8. À sa trente-deuxième réunion<sup>2</sup>, au titre du point de l'ordre du jour consacré à la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015, le Conseil de coordination du Programme a souligné qu'il fallait veiller à ce que les composantes critiques de la riposte au VIH/sida soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015, et réaffirmé l'importance à cet égard d'une coopération internationale adaptée aux profils épidémiologiques des différents pays et régions. Il a aussi appelé l'ONUSIDA à montrer la voie et à prôner la prise en compte des questions relatives au VIH/sida dans le programme de

---

<sup>2</sup> Les décisions, recommandations et conclusions formulées par le Conseil à sa trente-deuxième réunion peuvent être consultées à l'adresse suivante: <http://www.unaids.org/fr/aboutunaids/unaidsprogrammeordinatingboard/pcbmeetingarchive/name.81184.fr.asp>.

développement pour l'après-2015, y compris en dehors du secteur de la santé, dans des domaines tels que l'inégalité entre les sexes, et à nouer des partenariats efficaces.

9. Au titre du point de l'ordre du jour consacré au budget de l'ONUSIDA pour 2014-2015, le Conseil a approuvé un budget de base d'un montant de 485 millions de dollars et l'allocation de ces ressources entre les 11 organismes coparrainants et le secrétariat de l'ONUSIDA.

10. Conformément à la résolution 51/14 de la Commission, les décisions, recommandations et conclusions adoptées par le Conseil de coordination du Programme à ses trente et unième et trente-deuxième réunions seront communiquées à la Commission à sa cinquante-septième session.

---